

Syndicat d'Initiative et d'Intérêts  
Locaux Fetschenhof-Cents  
p.a. Monsieur Fernand Cordier  
Secrétaire  
27, rue Jos. Massarette  
L - 2137 Luxembourg

Réf : 83e/2006/9-15 CHA

Luxembourg, le 4 mars 2008

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de revenir à votre courrier du 9 janvier 2008 au sujet de l'esthétique architecturale des immeubles sociaux au Carmel.

Je me dois de vous informer que les immeubles concernés tombent sous le coup des dispositions du projet d'aménagement particulier Carmel (numéro 82a/5/1990 approuvé le 10 juillet 2000) et respectent les dispositions esthétiques du PAP.

Les immeubles concernés de la S.N.H.B.M. ne tombent pas sous les dispositions d'une zone protégée ou sensible où l'influence de la Ville sur l'esthétique peut être plus importante.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,



Paul Helminger

Réf: 12-2008  
Recu 5.3 2008